

Il manquera des policiers pour Noël et carnaval

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

28 novembre 2024



Si rien n'est fait, les festivités de la Noël et du carnaval pourraient être « *compliquées à gérer* », a déclaré le commissaire divisionnaire Christophe Gavot le 26 novembre lors d'une conférence de presse conjointe des administrations de police, de justice, la préfecture et la ville de Pointe-à-Pitre (dans le cadre du CLSPD, comité local de sécurité et de prévention de la délinquance).

La police a demandé des « *renforts* » en Guadeloupe, notamment pendant les vacances de fin d'année. « *J'ai personnellement écrit au directeur général de la Police nationale* » pour lui adresser « *officiellement une*

demande de renfort des unités forces mobiles » pour « la période de Noël qui arrive bientôt et la période du carnaval entre le 5 janvier et le 5 mars 2025 », a indiqué le directeur territorial de la police nationale.

La Guadeloupe fait face à une pénurie d'effectifs de police et de gendarmerie, certains ayant été déployés en Martinique, confrontée à des faits de violences sur fond de révolte contre la vie chère.

« De premiers effectifs sont rentrés il y a très peu de temps et on a bon espoir de récupérer le reste », a précisé auprès de l'AFP le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, Jean-François Moniotte, à l'issue de la conférence de presse.

Les déclarations du chef de la police interviennent alors qu'en Martinique son homologue fait face à la fronde des agents qui se sont mobilisés devant le commissariat de Fort-de-France le 25 novembre pour dénoncer le manque de moyens. *“Des renforts sont arrivés, en particulier les CRS. Je me suis particulièrement impliqué pour que nous ayons pu avoir une deuxième compagnie de CRS. Nous avons reçu également des renforts de police judiciaire qui nous permettent de faire face à l'augmentation des procédures liées aux violences”* a répondu Pierre-Marc Fergelot, directeur territorial de la police nationale de la Martinique. Sans convaincre, les syndicats ayant annoncé de nouvelles mobilisations.

En Guadeloupe, Monsieur Gavat a également indiqué avoir demandé des *« renforts des unités judiciaires pour renforcer (ses) effectifs qui traitent au quotidien les*

procédures judiciaires ».

Dénonçant « *un usage complètement décomplexé des armes* », il a précisé que « *trois procédures pour tentatives d'homicides volontaires ont été ouvertes au sein du commissariat de police de Pointe-à-Pitre* » car des policiers ont été « *visés par des tirs* » pendant les pillages perpétrés à l'ombre du black-out dans la nuit du 25 au 26 octobre.

Onze commerces avaient été pillés, au moment où la Guadeloupe était privée d'électricité à la suite d'un sabotage sur les moteurs de la centrale électrique de Jarry sur fond de conflit social au sein d'EDF-PEI. Lors de ce point de presse, la procureure de Pointe-à-Pitre, Caroline Calbo, a estimé le préjudice des violences à Pointe-à-Pitre « *entre 300 000 et 400 000 euros* ».